



**Conseil municipal**  
2017 .....

Déposée à la séance du. 14 novembre

Renvoi direct en commission demandé: ~~OUI~~ NON

Commission: .....

**R-**

Résolution de Pierre Gauthier, Stéphane Guex-Pierre,  
.....

### **Chantier du Grand Théâtre, comment en est-on arrivé là ?**

Mandat est donné à la Commission des finances du Conseil municipal d'établir les faits et leur chronologie afin d'identifier les éventuels dysfonctionnements au sein de la chaîne de décision et au sein du Conseil administratif

#### *PROJET DE RÉSOLUTION*

Attendu que :

- les problèmes occasionnés par l'inondation des niveaux inférieurs du chantier du Grand Théâtre ont été portés à l'attention du magistrat en charge et à celle du Conseil municipal lors de sa session plénière du Conseil municipal de la Ville de Genève le mardi 6 juin 2017 ;
- à l'énoncé de ces problèmes, le magistrat en charge les a démentis formellement et a déclaré qu'il s'agissait « d'élucubrations » ;
- quatre mois et demi plus tard, mi-octobre 2017, la presse locale a confirmé l'inondation du chantier du Grand Théâtre ;
- la saison artistique 2017-2018 de l'institution sera gravement compromise ;
- outre les frais considérables entraînés par l'inondation qui aurait endommagé certaines installations techniques, des indemnités importantes seront à verser aux artistes et aux metteurs en scène en dédommagement des annulations de leurs spectacles ;
- les conséquences de ces problèmes auraient pu être réduites si le magistrat en charge n'avait pas caché leur existence et leur gravité quand la question lui a été posée ;

- la gestion politique erratique des faits et de leur enchaînement doit être connue du Conseil municipal et donc de la population afin de fournir au corps électoral les informations qui lui sont indispensables pour exercer valablement ses droits politiques.

Le Conseil municipal de la Ville de Genève donne mandat à la Commission des finances dudit conseil d'établir les faits et leur chronologie afin d'identifier les éventuels dysfonctionnements au sein de la chaîne de décision du département administratif concerné et au sein du Conseil administratif *in corpore*. Ces dysfonctionnements ont en effet conduit à la catastrophe technique, financière, artistique et culturelle qui frappe aujourd'hui le Grand Théâtre.

En particulier, la Commission des finances du Conseil municipal de la Ville de Genève devra :

- Etudier les raisons qui ont conduit le Département de l'aménagement et des constructions de la Ville de Genève et son magistrat à cacher au Conseil municipal durant plus de quatre mois les graves problèmes qui ont frappé le chantier du Grand Théâtre ;
- Evaluer avec la plus grande précision et toute la rigueur requise les conséquences des problèmes survenus sur le chantier précité ;
- Identifier les dysfonctionnements internes au Département de l'aménagement et des constructions relatifs aux problèmes du chantier du Grand Théâtre ;
- Rédiger et publier avant les échéances électorales à venir un rapport destiné au Conseil municipal et à la population de la Ville de Genève afin que cette dernière puisse exercer ses droits politiques en toute connaissance de cause.

Les résolutionnaires :

Pierre Gauthier

Stéphane Guex-Pierre